Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **18 (1972)**

Heft 11

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger

Voici comment cela s'est passé:
Monsieur K., ingénieur, fut pendant de longues années employé dans une importante entreprise électrique d'un pays asiatique. La Maison réduisit son champ d'activité, suite à des troubles politiques. Peu après, elle se vit forcée de se reconvertir. Le contrat de travail de notre compatriote ne fut pas renouvelé par la nouvelle direction, si bien que Monsieur K. se trouva licencié.

Voici dans quel sens le Fonds de Solidarité a agi:
1. La perte de situation de Monsieur K. est donc due à un événement politique. Comme membre du Fonds de Solidarité, auquel il a pris soin de s'inscrire dans les délais fixés, Monsieur K. reçut l'indemnité forfaitaire conformément au règlement de la coopérative, ce qui lui permit de faire face à ses engagements à court terme, car il n'avait plus d'autre source de revenus.
2. Monsieur K. put facilement se refaire une existence, n'étant plus sans moyens financiers.
3. Les épargnes déposées par Monsieur K. pendant toutes les années où il a été membre de la coopérative restent sa propriété et il a la possibilité de les récupérer lors d'un éventuel retrait de notre société.

Personne ne possède de bulletin de garantie qui le préserve d'une perte de ses moyens d'existence par suite d'événements politiques. En adhérant au Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, vous vous assurez contre tous les risques de perte des moyens d'existence. Votre participation se fait par le versement de cotisations annuelles qui sont inscrites sur votre compte individuel en Suisse. En cas de retrait de la société, vous récupérez tout ou partie des montants versés.
Demandez notre bulletin d'information «ABC» et le formulaire d'inscription auprès des représentations diplomatiques et consulaires suisses ou directement au secrétariat du Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger, Schosshaldenstrasse 14, CH–3006 Berne.

Résultats du concours-photos du jubilé

Notre concours-photos a connu un magnifique succès puisque nous avons reçu 998 réponses qui nous sont parvenues de 24 pays. Pour être exact votre coupon de participation devait comporter les noms suivants:

K ramgasse
R ighi
A ppenzell
M orcote
G laris
A ugst
S an Salvatore
S implon
E ngadine

B ienne
E insiedeln
R omainmôtier
N euchâtel

La faute la plus courante fut Augst, bon nombre de participants ayant indiqué Avenches. Un concurrent a réussi l'exploit de faire 12 fautes sur 13 questions, et il a reçu un livre sur la Suisse comme lot de consolation.
Le nombre de réponses exactes que nous avons enregistrées est de:

399

Le premier prix est revenu à M. Gilbert Jaun, de Bonneville, France, qui avait indiqué le nombre 390. Mme et M. Jaun ont déjà passé leur séjour à Berne pendant le Congrès. Encore toutes nos vives félicitations.
Le 2e prix est revenu à M. Max Gugolz, Huddinge, Suède, qui

Les gagnants du Concours:
M. et Mme Jaun, Bonneville.

bénéficiera cet hiver d'un séjour d'une semaine dans les Alpes suisses. Nombre indiqué: 414.
Le 3e prix, soit la médaille d'or du jubilé a été attribuée à M. Hillaert, le Fayet par Grand-Fresnay, France, qui a pronostiqué 376 réponses exactes.
A l'inverse des Jeux olympiques, l'or revient au 3e! Les 47 autres gagnants sont répartis de la manière suivante:

Algérie	2
Allemagne	12
Autriche	1
Belgique	2
France	23
Hollande	2
Italie	1
Maroc	1
Suède	3

La perspicacité de ces personnes a été récompensée par des livres, des abonnements à nos revues, et par des médailles en argent du jubilé.
Bravo à chacun, et vive le prochain concours.